

Information réglementée

Réglementation en matière de transparence (Loi du 02/05/2007).

Bruxelles, le 18 novembre 2011, 18h00

Publication des données de base et notifications de participations importantes

1. Données de base

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2011, les données de base de Polygone International S.A. s'établissent comme suit :

- Capital : 3.024.289,84 EUR
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 3.038.413
- Nombre total de droits de vote (dénominateur) : 3.038.413

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits.

Il est rappelé que les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Pierre Sorel, Interim CFO
Chaussée de Wavre 173 – 1050 Bruxelles
tél. +32 2 213 74 57
pierre.sorel@polygonegroup.com

2. Notification de participations importantes

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatifs à la publicité des participations importantes, Polygone International S.A. informe le marché qu'elle a reçu une notification de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (en abrégé S.R.I.B.), S.A. d'intérêt public et de HELLOBRU S.A.

Il s'agit d'une notification pour acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote, par une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle.

En date du 3 novembre 2011, la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (en abrégé S.R.I.B.) détient 883.939 actions de Polygone International S.A., soit 29,09 % des droits de vote.

A cette même date, HELLOBRU S.A. détient 30.769 actions de Polygone International S.A., soit 1,01 % des droits de vote.

HELLOBRU S.A. est détenue à 28,92% par S.R.I.B. S.A. et à 71,08% par B2E S.A., elle-même détenue à 100 % par S.R.I.B. S.A., soit une participation indirecte de la S.R.I.B. S.A. dans HELLOBRU S.A. de 100 %.

S.R.I.B. S.A. détient donc directement et indirectement un total de 914.708 actions de Polygone International S.A., soit 30,10 % des droits de vote (sur base d'un dénominateur de 3.038.413).

Le seuil franchi est donc de celui de 30 %.

Il est à noter que la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles est dispensée de lancer une offre publique d'acquisition obligatoire sur tous les titres de la S.A. Polygone International suite au franchissement de seuil de 30 %, car celui-ci a été franchi à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale de Polygone International S.A., société en difficulté au sens de l'article 633 du Code des sociétés et ce, en application de l'art. 52, § 1^{er}, 4^o de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

A propos de POLYGONE INTERNATIONAL SA :

POLYGONE INTERNATIONAL SA est une agence de communication spécialisée dans les prestations de services marketing et de communication. L'activité du groupe dont elle fait partie s'organise autour de 2 pôles :

- prestations de services marketing : étude des marchés, des tendances, des comportements d'achat, élaboration de plans marketing, etc. ;
- prestations de services de communication : élaboration de stratégies de communication (digitale, interne, externe, santé), création de marques et de logos, création de chartes graphiques, création et fabrication de tous types de présentoirs, mise en place de plans média, conception et réalisation de campagnes publicitaires, stimulation de réseaux, développement d'applications digitales mobiles, etc.

Les titres de la SA POLYGONE INTERNATIONAL sont admis aux négociations sur ALTERNEXT BRUSSELS depuis le 10 septembre 2010 sous le Mnemo ALPOL (ISIN Code : BE0974255847)

Contact :

Pierre Sorel, Interim CFO - Tel : + 32 2 213 74 57 - E-mail : pierre.sorel@polygonegroup.com

www.polygonegroup.com